

Pascale BOYER

Députée de la 1ère circonscription des Hautes-Alpes
Conseillère départementale de Gap-1
Commissaire à la Commission des Affaires Economiques
Permanence parlementaire : 67 rue Carnot, 05000 Gap
Téléphone de la permanence : 04 92 67 10 43
Adresse à l'Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université
75007 Paris, bureau 7468
mail : pascale.boyer@assemblee-nationale.fr
NS 21-04-2020

Madame Roxana MARACINEANU
Ministre des Sports
95 Avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13

Gap, le 24 avril 2020

Madame la Ministre,

Chère Roxana,

Nous nous permettons de venir vers vous au sujet du statut des Accompagnateurs en Montagne dans l'arrêté du 9 mars 2020 présentant le nouveau Code du Sport. Des modifications ont en effet été apportées à leur situation.

La question est ici liée à la reconnaissance de la randonnée et des activités de moyenne montagne comme relevant d'un « Environnement spécifique ». Cette mention a toujours été accolée aux activités physiques et sportives se déroulant en milieu montagnard, à savoir le ski, l'alpinisme, et leurs « *activités assimilées* » c'est à dire les randonnées, les raquettes et autres activités effectuées « *à pied ou à ski dans un environnement montagnard* ». Cela est dû aux contraintes sécuritaires spécifiques liées à la variabilité du milieu (météorologie, modifications physiques, chute de rochers, avalanches, difficulté des secours, accidentologie élevée).

Or, le Code du Sport du 9 mars 2020 ne caractérise pas les activités de randonnée en moyenne montagne comme relevant d'un « Environnement Spécifique », pourtant la nature même de l'activité est de se dérouler dans un cadre nécessitant le respect de mesures de sécurité particulières.

Les Accompagnateurs en Montagne - qui disposent d'un Diplôme d'Etat d'alpinisme mention « Accompagnateur en Moyenne Montagne » – nous ont interpellé au sujet de l'éviction de leur activité de cette catégorie à laquelle la randonnée en moyenne montagne a toujours été assimilée depuis le début des années 2000.

Etant donné que l'exclusivité des prérogatives dans cet « Environnement Spécifique » ne sont plus exprimées, les Accompagnateurs en Moyenne Montagne craignent une concurrence déloyale de la part d'animateurs ne disposant pas du diplôme d'Etat nécessaire à l'encadrement des activités de Moyenne Montagne censées être soumises à des contraintes justement liées à cet « Environnement Spécifique ». Cela signifie que désormais les détenteurs de certifications généralistes (DEUST, STAPS, BJEPS) pourront évoluer dans un environnement qui leur était antérieurement interdit, ce qui retire aux Accompagnateurs en Moyenne Montagne la spécificité de leur Diplôme d'Etat.

Dans le but de préserver l'identité, la valeur et la viabilité de l'activité d'Accompagnateur en Montagne ainsi que la sécurité des publics s'adonnant à des activités de randonnée tout au long de l'année, nous vous demandons Madame la Ministre, de spécifier - comme c'est le cas pour les autres activités de montagne - que les « Randonnées en moyenne montagne » relèvent d'un « Environnement spécifique ».

Espérant que vous prendrez acte de cette problématique, nous vous prions, Madame la Ministre, de bien vouloir recevoir l'expression de notre haute considération.

Pascale BOYER

Bien cordialement
P. Boyer

Madame Danielle Brulebois, Députée de la 1^{ère} circonscription du Jura
Monsieur Jean-Bernard Sempastous, Député de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Pyrénées
Monsieur Xavier Batut, Député de la 10^{ème} circonscription de la Seine-Maritime
Monsieur Olivier Gaillard, Député de la 5^{ème} du Gard
Monsieur Patrick Vignal, Député de la 9^{ème} circonscription de l'Hérault
Madame Sonia Krimi, Députée de la 4^{ème} circonscription de la Manche
Madame Frédérique Dumas, Députée de la 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine
Madame Élodie Jacquier-Laforge, Députée de la 9^{ème} circonscription de l'Isère
Monsieur Martial Saddier, député de la 3^{ème} circonscription de la Haute-Savoie
Madame Marie-France Lorho, Députée de la 4^{ème} circonscription du Vaucluse
Madame Véronique Riotton, Députée de la 1^{ère} circonscription de la Haute-Savoie
Madame Jeanine Dubié, Députée de la 2^{ème} circonscription des Hautes-Pyrénées
Monsieur Arnaud Viala, Député de la 3^{ème} circonscription de l'Aveyron
Madame Frédérique Lardet, Députée de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Savoie
Monsieur François Pupponi, Député de la 8^{ème} circonscription du Val-d'Oise
Madame Marion Lenne, Députée de la 5^{ème} circonscription de la Haute-Savoie
Madame Typhanie Degois, Députée de la 1^{ère} circonscription de la Savoie
Madame Emmanuelle Fontaine-Domeizel, Députée de la 2^{ème} circonscription des Alpes-de-Haute-Provence
Madame Huguette Tiegna, Députée de la 2^{ème} circonscription du Lot
Madame Delphine Batho, Députée de la 2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-Christophe Lagarde, Député de la 5^{ème} circonscription de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Christophe Naegelen, Député de la 3^{ème} circonscription des Vosges
Monsieur Paul Molac, Député de la 4^{ème} circonscription du Morbihan
Monsieur Paul-André Colombani, Député de la 2^{ème} circonscription de la Corse-du-Sud
Monsieur Pierre Morel-À-L'Huissier, Député de la 1^{ère} circonscription de la Lozère
Madame Sandrine Mörch, Députée de la 9^{ème} circonscription de la Haute-Garonne

Monsieur Stéphane Mazars, Député de la 1^{ère} circonscription de l'Aveyron
Madame Marie-Noëlle Battistel, Députée de la 4^{ème} circonscription de l'Isère
Monsieur Joël Giraud, Député de la 2^{ème} circonscription des Hautes-Alpes
Monsieur Jean-Félix Acquaviva, Député de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Corse